

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
04/12/2015

Date d'affichage :
04/12/2015

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**
En exercice : 19
Présents : 17

Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MIL QUINZE, le dix décembre à 19H00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur Claude BLANCHARD, Maire.**

Etaient également présents :

DAGUENET Marie-Annick, DAUVERGNE Yann, DENIS Michel, GAILLARD Christine
GARNIER Jean-Michel, GÉGO Jeannie, HERRMANN Mickaël, JOUAN Fabienne,
LE BAUD Isabelle, LE BORGNE Rachel, LE MEE Mickaël,
MARCHE Louis, ODIE Chantal, LE BORGNE Joël

Absents excusés : LE BOURDAIS Nathalie (pouvoir à L. MARCHE), NOYSETTE Chantal (pouvoir à R. LE BORGNE)

Secrétaire de séance : ODIE Chantal

OBJET : INTERCOMMUNALITE

Dans le cadre de la loi NOTRe, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a réuni, le 13 octobre dernier, les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale afin de leur présenter le projet de schéma départemental de coopération intercommunal des Côtes d'Armor.

Le projet doit être soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées et faire l'objet d'une délibération dans les deux mois qui suivent sa notification soit avant le 15 décembre 2015.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un document de Saint-Brieuc Agglomération sur l'étude de l'impact financier et fiscal de la fusion de 4 EPCI, à savoir : Saint-Brieuc Agglomération, Centre Armor Puissance 4, Communauté de Communes du Pays de Quintin, Communauté de Communes du Sud-Goëlo ainsi que du projet de délibération rédigé par Saint-Brieuc Agglomération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de se positionner en faveur de la fusion des quatre E.P.C.I précités et de valider la délibération proposée par Saint-Brieuc Agglomération.

LE MAIRE,


Claude BLANCHARD.



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture le : **17 DEC. 2015**

Et publication le : **17 DEC. 2015**

